****

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

Pour diffusion immédiate

**Pour un changement de la stratégie d’engagement du Canada en Haïti**

**Montréal, le 7 janvier 2016** - À la veille du sixième anniversaire du séisme qui a secoué Haïti en 2010, la Concertation pour Haïti (CPH) demande au Gouvernement canadien de modifier la stratégie quinquennale d’engagement en Haïti adoptée par le régime conservateur en juin 2015.

 « C’est une erreur de placer l’industrie minière au centre de la reconstruction et du développement en Haïti » selon Gerardo Ducos, de la Concertation pour Haïti, lors du lancement d’un rapport intitulé *L’industrie minière en Haïti: Enjeux et réalités*. « Nous demandons au nouveau gouvernement libéral de changer de cap. Haïti est l'un des États les plus fragiles du monde et n'a pas la capacité de gouvernance nécessaire pour que l'industrie minière permette à ce pays de briser le cycle de la pauvreté ».

Dans le rapport sur l’industrie minière naissante en Haïti, dans laquelle des compagnies canadiennes sont impliquées, la CPH attire l’attention sur quelques points d’intérêt du projet de loi à l’étude : il place les intérêts des compagnies avant ceux de l’État et de la population ; il n’établit pas un régime de royautés garantissant des bénéfices équitables pour Haïti; les clauses environnementales sont trop faibles ; les dispositions assurant un consentement libre, préalable et éclairé des communautés qui seront affectées et déplacées sont absentes ;  il ne prévoit pas de débat public sur l’utilisation des revenus pour le développement d’Haïti.

La CPH demande également au gouvernement canadien de mettre sur pied un système effectif de reddition de comptes pour les sociétés minières canadiennes opérant à l’étranger.

Pour Nixon Boumba, présent en vidéoconférence, “ces projets miniers risquent de polluer nos terres, assécher nos réserves d’eau et accroître la corruption. Tout cela contre quelques emplois à court terme. Dans ces conditions, il serait préférable que les communautés continuent à exploiter ces terres pour produire de la nourriture”.

M. Nixon Boumba est coordonnateur du Collectif Justice Mines, un regroupement de six organisations haïtiennes qui suivent de près ce dossier sur le terrain. Le Collectif Justice Mines a demandé au Gouvernement haïtien d’adopter un moratoire sur cette question.

Pour Andréanne Martel du Centre interdisciplinaire de recherche en développement international et société (CIRDIS), « il ne manque pas d’exemples de projets de développement minier contemporain qui ont fragilisé, plutôt qu’appuyé, les efforts locaux de développement. Les relations de pouvoir, très souvent fort asymétriques entre les compagnies minières, les autorités locales et les communautés affectées, ont pour effet de réduire le rôle de ces dernières dans la gestion et le suivi de la mise en valeur des ressources et du territoire ».

La Concertation pour Haïti demande au Gouvernement canadien de continuer son engagement dans le processus de reconstruction d’Haïti en accordant la priorité à d’autres secteurs que le développement minier, tels que l’agriculture et la production alimentaire, l’éducation, l’économie sociale et le tourisme équitable, afin de contribuer à relancer l’économie sur des bases plus diversifiées, durables et pour le bien du plus grand nombre.

-30-

**Contact :**

Hélène Gobeil

Association québécoise des organismes de coopération internationale (AQOCI)

514-871-1086, poste 205

cell. 438 828-2965

communications@aqoci.qc.ca